

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
du 07/09/2021**

**Date de convocation : 01/09/2021**

En exercice : 19  
Présents : 12  
Votants : 15

**Sous la présidence de :** Madame Cécile PARLOT, Maire

**Étaient présents :**

Jean Claude NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Roselyne MEDARD, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Pascal MAHÉ, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Isabelle RENAULT, conseillère municipale  
Dominique DELAUNAY, conseillère municipale  
Serge VANNIER, conseiller municipal  
Ludovic MARTIN, conseiller municipal  
Régis ROUSSEL, conseiller municipal  
Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale  
Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal  
Florian COUDRAY, conseiller municipal

**Absents excusés :** Mme Tiphaine Sourdin, Mme Pascale Loiseau ; Mme Géraldine Guillaume ; M.Olivier Guérinel ; M.Arnaud Sabin ; Mme Zilpa Vilsalmon ; Mme Anne-Cécile Renaud

**Absents :**

**Pouvoirs :** de Mme Vilsalmon à Mme Médard ; de Mme Loiseau à M.Mahé, de M.Guérinel à M.Roussel ;

Secrétaire de séance : Mme Roselyne Médard

Madame PARLOT, Maire de Romagné, présente l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal du Conseil du 09/07/2021
- Adoption de l'ordre du jour

1. OBJET : Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion- Contrat d'accompagnement dans l'emploi
2. OBJET : Questions diverses

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité dont trois pouvoirs ;**

**Le procès-verbal du Conseil municipal du 09/07/2021 est adopté à l'unanimité dont trois pouvoirs.**

### **1. OBJET : Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion- Contrat d'accompagnement dans l'emploi**

Rapporteur : Madame Cécile Parlot, Maire de Romagné

Vu le code du travail,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion, modifiée,

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion modifié,

Vu l'arrêté du Préfet Régional de Bretagne, Préfet d'Ille et Vilaine du 30/04/2021 fixant le montant des aides à l'insertion professionnelle pour le contrat unique d'insertion dans le cadre des parcours emploi compétences et des contrats initiatives emplois ;

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

La commune de Romagné peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien à l'école Lucie Aubrac, au restaurant scolaire et à la mairie à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de onze mois, renouvelable 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

L'État prend en charge 80% de 30 heures de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restante sera à la charge de la commune.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent d'entretien à temps complet pour une durée de onze mois, renouvelable.

Mme Delaunay demande si le poste sera bien attribué à la personne pressentie ?

Mme Le Maire répond par la négative : elle explique que cette personne a fait un stage d'immersion (convention avec Pôle emploi), préalablement à la conclusion du contrat pour vérifier que ce dernier était bien envisageable. La période n'a malheureusement pas été concluante. De nouveaux entretiens ont été organisés : une nouvelle jeune femme est pressentie. Son âge et lieu de résidence permettent un taux d'aide plus important sur le CAE. Mme le Maire indique qu'elle ne s'attendait pas à un tel taux, elle rappelle aussi que le CAE est exonéré d'une partie des charges sociales.

M. Roussel demande quel est son niveau de formation ?

Mme le Maire répond qu'elle a un baccalauréat professionnel services à la personne et un niveau BTS services et prestations dans les secteurs sanitaire et social.

Mme Renault demande si les agents sont rémunérés pendant la période d'immersion ? Mme le Maire répond qu'ils ne le sont pas par la commune, les allocations chômage continuent de fonctionner.

Mme Renault souhaite savoir si le nouvel agent pressenti a une expérience professionnelle ? Mme le Maire indique que cette jeune femme de 23 ans n'a cessé de travailler depuis la fin de ses études, et qu'elle explique très bien son enchaînement de CDD et l'absence de CDI.

M. Mahé note que le CAE peut être un tremplin intéressant pour la suite de la carrière de la personne.

Mme Médard demande si un changement d'adresse de l'agent pourrait remettre en cause le taux d'aide ? Mme le Maire pense que non, ce ne serait le cas que si elle avait changé d'adresse au moment du renouvellement.

Pour M. Mahé, le poste est essentiel au fonctionnement du service.

Pour Mme le Maire, il est indispensable que tous les postes soient pourvus. D'autant plus, si les effectifs sont aussi élevés qu'ils l'ont été aujourd'hui au restaurant scolaire : 112 enfants étaient présents. Un tel nombre n'avait jamais été atteint auparavant, sauf un jour de Noël. Mme le Maire estime qu'il faut attendre une semaine pour voir l'évolution des effectifs : l'augmentation des effectifs est-elle liée au blocage des routes dans le cadre des Angevines ou à des changements professionnels des parents depuis la crise sanitaire ( fin du télétravail, reconversion, formation...) ? Dans ce dernier cas, il conviendra de réfléchir à une évolution de l'organisation sur le temps du midi.

M. Mahé note que l'obligation du passe sanitaire, qui s'applique aux associations ne s'applique pas à l'école. Il n'aurait pas été logique que la réglementation soit plus drastique au restaurant scolaire.

Mme le Maire confirme que le personnel intervenant à l'école n'est pas astreint au passe sanitaire. Elle estime que cela pourrait évoluer avec l'arrivée de la période hivernale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont trois pouvoirs par :**

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- Adopte la proposition du Maire,
- Précise que les crédits ont été inscrits au budget 2021.

## **2. OBJET : Questions diverses**

- Espace Socio-culturel d'animations, de Loisirs et d'Echanges, L'Escale : Mme le Maire explique que le maître d'œuvre a informé la commune d'un retard du chantier. Mme Médard confirme qu'une entreprise devait travailler durant l'été et n'a finalement pu le faire, ce qui induit un retard global



du chantier, puisque les extérieurs ne peuvent être faits tant que l'intérieur n'est pas terminé, et que la commission de sécurité n'est pas passée. Il est pour autant, encore difficile de donner une date certaine d'ouverture, fin novembre, décembre ? Mme Médard rend compte du fait que la question des pénalités de retard a été évoquée. Mme le Maire rappelle que c'est toujours compliqué d'en appliquer, cela n'a jamais été le cas à Romagné jusqu'à présent. Mme Renault suggère qu'un courrier de mise en demeure soit quand même fait à l'entreprise. M.Noël rappelle qu'il y a actuellement des problèmes d'approvisionnement. M.Mahé souligne aussi le fait qu'il est rare qu'un chantier se termine dans les temps.

Ce retard conduit Mme le Maire à interroger le conseil sur la date d'inauguration de l'Escale : elle émet les propositions suivantes :

- Report de l'inauguration au printemps 2022.
- Ou inauguration au moment de l'ouverture, (avec une réserve le Préfet ne pourra participer vu la période pré-électorale).

Pour Mme Renault, il est important d'organiser une inauguration « institutionnelle » lors de l'ouverture, même si un temps fort plus ludique a lieu au printemps. M.Noël et M.Roussel partagent cet avis : l'inauguration annonce officiellement l'ouverture.

Mme le Maire rappelle que les équipements ouvrent souvent avant l'inauguration officielle, cela a d'ailleurs été le cas pour la salle de sport et l'école Lucie Aubrac.

Mme Delaunay demande à Mme le Maire pourquoi elle est plus favorable à une inauguration au printemps ?

Mme le Maire estime que l'inauguration en fin d'année est difficile à préparer, tant que la date d'ouverture est incertaine, et qu'il serait plus agréable de la faire au printemps qu'en plein hiver.

Mme Renault insiste sur le fait que 2 temps sont possibles : l'inauguration « institutionnelle » lors de l'ouverture et un temps ludique au printemps.

M.Martin est d'accord avec Mme Renault. Cela permettrait aussi au personnel de prendre ses marques avant le temps fort.

M.Roussel demande s'il n'est pas gênant de scinder les 2 temps ?

Pour Mme Renault, si la date d'ouverture n'est pas sûre fin 2021, autant prévoir l'ouverture et l'inauguration en janvier 2022.

Mme le Maire précise qu'elle aimerait qu'une cérémonie des vœux, dont la formule serait renouvelée, ait lieu également sur cette période. Elle conclut que l'inauguration aura lieu en décembre 21 ou janvier 22 selon des modalités à préciser.

Parallèlement, pour continuer à mobiliser les habitants sur le projet, il est proposé de mettre en place plusieurs actions de communication : permanences en mairie pour informer les habitants sur le projet, et actions directes dans les quartiers, en musique, les lundis et jeudis de 17h30 à 18h30. Mme le Maire précise qu'Elise Tual, la coordinatrice, pourra ainsi préciser aux habitants le programme proposé à l'Escale ; le livret pourra être distribué et des panneaux affichés pour donner envie aux habitants (la réalisation des panneaux sera externalisée, le coût

en étant très raisonnable).

Mme Renault estime que l'idée des permanences est excellente. Mais il conviendrait d'attendre de connaître précisément la date d'ouverture pour les commencer. Elle pense aussi préférable de ne pas commencer trop tôt si l'ouverture de l'équipement est encore éloignée.

M.Noël est favorable également à la proposition, mais il demande à ce que la campagne ne soit pas oubliée. Il ne faut pas se centrer uniquement sur le bourg. Les nouveaux habitants, souvent jeunes, en campagne sont demandeurs d'informations. Plutôt que de dire que les actions sont menées dans « les lotissements », il vaudrait mieux envisager de cibler « des hameaux ».

M.Mahé suggère aussi d'intervenir à proximité des commerces, la pharmacie et la boulangerie par exemple : cela permettrait de toucher plus largement les habitants.

Mme Renault suggère d'avancer l'heure de permanence, car très vite, il fera trop sombre pour mener ces actions ou a minima de prévoir d'adapter les horaires si besoin.

M.Roussel pense la saison peu appropriée à ces actions. M.Mahé confirme que le risque météorologique existe.

M.Roussel demande si les habitants seront prévenus. Mme le Maire répond que c'est la musique qui devrait intriguer les habitants et les faire venir, et puis le bouche à oreilles jouera.

M.Noël estime que si des personnes ont déjà manifesté un intérêt, il est important d'aller vers eux.

Mme le Maire note que des actions de communication peuvent aussi être mises en place via les aînés ruraux, à l'occasion d'une de leurs manifestations.

Mme Delaunay demande si le programme des animations est clarifié.

Mme le Maire explique qu'un imprévu a bouleversé sa version initiale. L'organisme de formation de Marine, qui animera des ateliers, a informé la commune de l'annulation de la session de formation. Un nouvel établissement a été heureusement trouvé, mais le planning des formations n'a plus rien à voir (initialement, 2 mêmes jours de formations chaque semaine, maintenant des sessions de formation de 15 jours par mois). Du coup, il faut tout rebâtir.

Mme Delaunay demande si les associations ont souhaité s'investir dans le pôle ?

M.Mahé répond avoir pris conscience lors du forum que plusieurs associations n'étaient pas au courant du projet malgré les diverses opérations de communication menées. Elise était présente au forum, elle a donc pu échanger avec toutes les associations présentes.

- Rentrée scolaire : M.Dolaine demande si le protocole sanitaire au restaurant scolaire est toujours le même ? Mme le Maire indique qu'il convient toujours de limiter le brassage et de respecter les groupes classes, de désinfecter les surfaces entre les services, mais que la règle des 2 mètres n'est plus imposée. C'est la raison pour laquelle il a été possible de ré-ouvrir la cantine. Les parents sont contents de cette réouverture. M.Dolaine confirme que c'est un vrai soulagement, les pique-niques n'étaient pas satisfaisants sur le long terme.
- Lotissements : M.Roussel se demande si les projets de lotissements avancent réellement, puisqu'aucun changement n'apparaît sur site. Mme le Maire le confirme, le SDE doit intervenir sur les Jardins de la Reine par exemple. M.Roussel demande si la commune a des informations sur la



commercialisation. Mme le Maire répond que la commune n'est pas informée sur ce sujet. M. Roussel craint que le service urbanisme peine quand tous les permis vont arriver. Mme le Maire indique que le SCOT est justement en train de se réorganiser par secteur, pour avoir un interlocuteur dédié. La dématérialisation des dossiers au 01/01/2022 va aussi simplifier les choses pour le service urbanisme, qui n'aura plus autant de photocopies à faire.

M. Roussel souhaite savoir à quelle date les premiers permis de construire arriveront. Mme le Maire pense qu'au plus tôt, ils arriveront au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

M. Roussel estime que peu de lots doivent être commercialisés. Mme le Maire pense que les compromis ne sont sans doute pas signés, mais des réservations doivent être faites. Pour M. Roussel, les usagers n'attendent pas un an, sauf s'ils souhaitent vraiment Romagné.

- Incivilités : M. Roussel demande si des incivilités se sont reproduites depuis celles de cet été ?  
Mme le Maire répond par la négative.
  
- Calendrier :
  - o Visite de la sapinière le 21/09/21 à 14h, ouverte aux élus et aux agents (RDV entre la résidence du Guélus et le Fresnais). Mme Renault demande quel est l'objectif de la visite ?  
Mme le Maire explique qu'il s'agit de comprendre les raisons qui ont conduit à ces travaux, pourquoi la restructuration du ruisseau était nécessaire. Une conférence de presse aura lieu au même moment. Une réunion publique sera ensuite organisée pour expliquer le projet aux habitants. Mme Renault demande si la sapinière est toujours fermée. Mme le Maire explique qu'elle reste fermée, tant que le broyage des arbres abattu n'est pas terminé. Mme le Maire note que Fougères Agglomération a accepté de réaliser un mur de pierre tout le long du ruisseau, et que l'aménagement est de grande qualité.
  - o Commission finances le 21/09/2021 à 20h00
  - o Conseil municipal le 24/09/2021 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h38  
Suivent au registre les signatures des membres du Conseil Municipal.

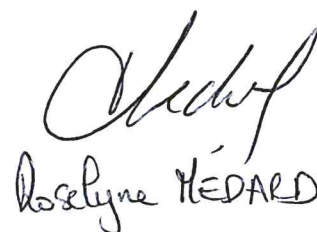
Le Maire

La Secrétaire

Madame le Maire,  
Cécile PARLOT



A blue circular official stamp of the Commune de Romagné is placed over the signature. The stamp contains the text 'COMMUNE DE ROMAGNÉ' at the top and '2021-VI' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a tree and a star.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Roselyne Hédard', is written over the printed name.